

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur CARLUCCI Sylvain, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Patricia CROIZE est désignée pour assurer ces fonctions.

Les comptes de la Trésorerie de Marines des différents budgets sont conformes à nos écritures de l'année 2013. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de Gestions des budgets Commune, Eau, Assainissement et CCAS ainsi que les comptes administratifs de l'année 2013.

Délibération est prise à l'unanimité pour l'affectation de Résultat constaté sur le certificat du Trésorier pour l'exercice 2013 des budgets Commune, Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal vote les taux des taxes locales. Celles-ci restent inchangées, soit :

Taxe Habitation :	13,18%
Taxe foncière du bâti :	10.85%
Taxe foncière du non bâti :	128,81%
C.F.E :	17,08%

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents Budgets Primitifs (Commune, Eau, Assainissement) ; ceux-ci sont approuvés par le Conseil Municipal.

Les différentes subventions sont votées par le Conseil Municipal (Club vélo de Marines, Judo Club de Marines, Maison du Village).

Le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge des frais de déplacements aux conseillers Municipaux. Délibération est prise à la majorité.

La séance est levée à 22h30.